

suffi de dépouiller huit éditions de l'*index*. Or celles-ci dépassent la trentaine. C'était l'occasion d'en dresser une bibliographie descriptive complète et de s'intéresser à leur chronologie. J.M.D.B. s'en tient à un « guide sur la consultation » en quatre langues (français, anglais, italien, espagnol) et à une brève mais dense introduction (pp. 27-44). Il observe que prédominant nettement les ouvrages en latin, français ou italien (c'est ainsi que figurent les grands socialistes français, mais ni Marx, ni Engels). On y trouve « les plus grands esprits et hommes de lettres de la période moderne et contemporaine ». Paradoxalement, « La Bible est de loin le livre le plus censuré depuis les débuts jusqu'à la suppression de l'Index », dans toutes ses éditions, traductions ou commentaires s'écartant de la version authentique reçue dans l'Église catholique. Et le dernier ouvrage mis à l'Index sera, le 26 juin 1961, *La vie de Jésus* de l'abbé Jean Steinmann.

C'est ici l'occasion de rappeler que ces condamnations témoignaient d'une culture qui n'était pas seulement d'opposition aux idées nouvelles, mais qui relevait d'une procédure d'évaluation et de qualification à laquelle Bruno Neveu a consacré une étude savante et perspicace, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne* (Naples, Bibliopolis, 1993 [Arch. 92.39]).

Émile Poulat.

gâteau », il ne manque pas de pittoresque et d'humour quand il s'agit de souligner un détail hautement significatif, y compris saisi dans le quotidien de son séjour. Un livre impossible à dire, sauf à le résumer.

Disons tout de même deux mots sur une question abordée dans le dernier chapitre car elle nous préoccupe directement : est-ce l'Europe qui constitue une exception, ou seraient-ce les États-Unis ? Sans répondre directement, l'A. souligne la diversité européenne et surtout il met en lumière plusieurs traits qui sont tout à fait distinctifs des États-Unis et qui en font également une exception d'une certaine manière. « Taking Exception to American Exceptionalism », selon l'intitulé de ce chapitre, J.D. mentionne en particulier les traits suivants : 1) une organisation religieuse fondée sur des « congregations », c'est-à-dire sur des groupes affinitaires, en général ecclésiastiques, nombreux, sans circonscription territoriale précise sauf exceptions ; 2) un esprit de pluralisme ; 3) un niveau de pratiques assez élevé quoique sur-estimé environ du double en ce qui concerne le culte ; 4) une culture religieuse de masse qui est en fait mal connue. En fin de compte, écrit-il de manière surprenante, peut-être la religion américaine souffre-t-elle d'être trop commune, trop ordinaire, surinvestie de fonctions sociales diverses, sur-déclarée, ce qui masque certains éléments de sécularisation.

Yves Lambert.

124.57

DEMERATH (Jay).

Crossing the Gods. World Religions and Worldly Politics. New Brunswick (NJ)-Londres, Rutgers University Press, 2001, 284 p. (bibliogr., index).

Dans cet ouvrage remarquable, J.D. revisite quatorze pays qu'il a déjà eu l'occasion d'étudier et de fréquenter au cours de sa longue carrière : en Amérique latine, le Brésil et le Guatemala ; en Europe, la Pologne, l'Irlande du nord et la Suède ; dans le monde musulman, l'Égypte, la Turquie, le Pakistan et l'Indonésie ; deux « casse-têtes » multireligieux, Israël et l'Inde ; le bouddhisme en Thaïlande, au Japon et en Chine. Puis il consacre plusieurs chapitres aux États-Unis d'Amérique.

C'est un feu d'artifice comparatif. L'auteur prend soin de rappeler l'essentiel de chaque religion, en dehors du judaïsme et du christianisme, supposés connus. Tirant parti de son expérience et de sa connaissance des théories, il tisse les va-et-vient entre le passé et le présent, entre les pays, entre les théories. « Cerise sur le

124.58

DORÉ (Joseph),
RAFFIN (Pierre), édés.

Le Bicentenaire du Concordat. Colloque du 10 et 11 septembre 2001. Strasbourg, Éditions du Signe, 2002, 239 p.

Organisé à l'initiative des deux diocèses d'Alsace et de Moselle, toujours concernés par le concordat de 1801, l'essentiel de ce colloque et de ce volume n'est pas dans le caractère historique de la démarche. Certes, trois des dix interventions (B. Plongeron, R. Epp et R. Schneider) rappellent les grandes données historiques, de la naissance du Concordat à sa réception. Pourtant, il s'agit plutôt d'une réflexion de l'Église de France par rapport à un texte et à ses liens avec l'organisation actuelle de l'Église, de ses rapports avec la laïcité et avec l'État. Mgr Doré justifie cette commémoration volontairement interne à l'Église catholique et évoque la nécessité d'une réflexion sur le fonctionnement de la réalité concordataire

depuis deux cents ans. Plus loin, Mgr Tauran évoque la nécessité de reconnaître les religions non seulement comme de « simples activités privées » mais aussi comme « des phénomènes comportant des dimensions sociales appelées à s'intégrer dans la vie publique », réflexion qui semble quelque peu paradoxale si l'on observe l'état de l'Église (celle de France en particulier !) mais qui se justifie dans la perspective rappelée par Mgr Doré à la fin du colloque, lorsqu'il évoque les trois laïcités (historique laïcité de combat, laïcité de fait et « incertaine » laïcité de droit, cette dernière étant confrontée, à l'heure actuelle, aux évolutions sociologiques et religieuses et, en particulier, à la représentativité de l'islam).

Daniel-Odon Hurel.

124.59

EKOLLO (Thomas).

Mémoires d'un pasteur camerounais (1920-1996). Yaoundé-Paris, CLE-Karthala, 2003, 198 p. (Avant-propos de Marc Spindler) (bibliogr., illustr., annexes) (coll. « Mémoire d'Églises »).

Digne fils du pasteur Joseph Ekollo, l'un des tout premiers pasteurs de l'Église évangélique du Cameroun, le pasteur Thomas Ekollo restera l'une des figures marquantes du protestantisme camerounais de ces dernières décennies, tant par l'importance des responsabilités qu'il aura assumées (directeur d'un collège de Douala, secrétaire général de l'enseignement protestant pour les Églises baptistes et l'Église évangélique, directeur de l'enseignement général et technique pour le compte de l'État camerounais) que par son souci constant de répondre aux questions de la société camerounaise d'aujourd'hui. L'engagement social ou œcuménique ne lui faisait pas peur et il se souciait moins de la survie de l'institution à laquelle il appartenait que du témoignage évangélique qu'on attendait de lui. Ce qui lui valut parfois critiques et suspicion de la part de ceux de ses collègues qui n'avaient pas son ouverture d'esprit, lui-même n'hésitant pas à dénoncer avec une certaine vigueur ce qui, dans sa propre Église, ne lui paraissait pas conforme à l'Évangile. Au demeurant, un homme attachant et un beau livre qui retiendra l'attention de ceux qu'intéressent l'histoire et le devenir des Églises évangéliques en Afrique.

René Luneau.

124.60

ELBAZ (Mikhaël).
HELLY (Denise), édés.

Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme. Québec-Paris, Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, 2000, 260 p. (bibliogr.).

Cet ouvrage rassemble les travaux d'un colloque organisé à Montréal en mars 1998. Les contributions ont été révisées et approfondies après le colloque et sont étayées de références bibliographiques actualisées. La majorité des contributeurs sont Canadiens, mais quelques-uns sont États-Uniens ou Français. L'ouvrage est interdisciplinaire, mêlant des approches sociologiques, anthropologiques, philosophiques et politiques.

L'anthropologue M.E. introduit les trois grands enjeux abordés : la globalisation, le relativisme culturel et moral et la crise du politique, couplés à la nécessité de repenser la pluralité. Il souligne que la globalisation ne peut être pensée comme un *fatum* et invoque la nécessité d'une éthique dialogique. Le journaliste Ignacio Ramonet aborde la globalisation dans ses aspects économiques et sociaux. Le philosophe politique Jacques Rancière montre que la citoyenneté politique n'est pas réductible à un statut. Il affirme que « la communauté politique n'est pas définie par le rassemblement de tous ceux qui ont la même appartenance », mais par « l'ensemble des litiges sur l'appartenance ». Elle est même, précisément, « la communauté fondée sur le partage de ces litiges » (p. 65). L'anthropologue Michael Herzfeld, à travers le cas de la Grèce, montre l'opposition entre des logiques sociales locales et des logiques politiques nationales. Le philosophe Paul Dumouchel aborde la discussion politique de la naturalisation des droits culturels et de ses risques par le biais de l'histoire des idées, en passant par Kymlicka et Rawls. Il souligne que l'impuissance des gouvernements face à la mondialisation est « le résultat d'une histoire de choix plutôt qu'une évolution naturelle inéluctable » (p. 86). L'anthropologue Yvan Simonis ouvre ensuite une discussion sur la place du sujet, non réductible à ses appartenances. Le philosophe Wayne Norman tente de dépasser l'impasse idéologique entre les critiques et les apologistes du multiculturalisme en s'intéressant aux implications des demandes des groupes culturels issus de l'immigration. Il répond aux critiques des politiques multiculturalistes en montrant que, moyennant des ajustements et des adaptations, au fur et à mesure de la succession des gouvernements, leur but est avant tout de favoriser des conditions justes pour l'intégration. Elles promeuvent donc globalement la justice et l'unité politique. La politologue Diane Lamoureux définit les trois termes citoyenneté,